

**Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 12 février 2020**

Présents : M.Mme Beauchet J-C., Biffard M., Boucault C., Chalembert G., Chalette R., Corbin T., Gouault Ph., Guérin R., Guillaume M., Guiot R., Hubert A., Lenaerts P., Lesieur E., Letourneur O., Massola J., May P., Olivier G., Peuvret C., Pecchioli P., Peillon M., Planchenault Ph., Potts O., Quineau D., Vail A., Verney G.

Absente : Landemaine S.

**1) Approbation du dernier procès-verbal**

Patrice May propose d'apporter la modification suivante au point n°5 : ce sentier permettrait d'éviter le circuit actuel qui passe sur **300 mètres** (au lieu de 20 mètres) le long de la route départementale n°955. Il précise que ce circuit ne passe pas par Courboyer.

Joëlle Massola propose, au point n°15a concernant l'intervention de monsieur Jean Bouthry sur le prosulfocarbe d'ajouter qu'il est intervenu sur les risques d'utilisation du prosulfocarbe.

Le procès-verbal ainsi modifié est approuvé.

**2) Préparation du budget général 2020**

Monsieur le maire donne lecture des documents prévisionnels suivants suite à la préparation du budget ce jour avec monsieur Le Moigne, Conseiller aux Décideurs Locaux :

- projets communaux 2020,
- budget de fonctionnement,
- vue globale du budget général.

Des autorisations de programmes pluriannuels seront mises en place pour étaler les travaux d'effacement et de renforcement des réseaux électriques et téléphoniques de Courthioust et Saint Aubin des Grois sur deux ou trois ans.

Olivier Potts indique que les travaux de remplacement du système de chauffage de l'église de Nocé devraient être achevés le 13 février. Quant aux travaux d'étanchéité prévus dans la salle de bains du logement de la boulangerie de Préaux, Patrick Lenaerts précise qu'ils sont terminés.

Le vote des subventions aux associations aura lieu après les élections municipales.

Les bases d'imposition des taxes d'habitation et foncières sont revalorisées de 0.9 %.

Le contingent d'aide sociale versé par la CDC Cœur du Perche aux communes baisse chaque année de 20 % à compter de cette année jusqu'à extinction en 2024.

La dotation bourg centre augmente chaque année de 20 %.

Deux lots du lotissement le Clos de la Ferme de Nocé viennent d'être vendus. L'excédent constaté sur ce budget annexe est reversé au budget général.

Monsieur le Maire présente quelques ratios :

- CAF brute 2019 : 258 000 €
- CAF nette 2019 : 170 170 € .

L'endettement par habitant en 2018 sur Perche en Nocé s'élève à 389 €. La moyenne départementale des communes de la même strate est de 450 €, régionale 644 € et nationale 691 €.

En 2019, l'endettement passera à 477 € suite à la réalisation de l'emprunt de 300 000 €.

### **3) Effacement des réseaux de Courthioust : validation de l'avant-projet**

Monsieur le Maire présente le projet modifié d'effacement des réseaux électriques, de télécommunication et d'éclairage public à Courthioust, sur la commune déléguée de Colonard-Corubert.

Avant d'engager une étude définitive auprès de l'entreprise attributaire du Territoire d'énergie Orne, un avant-projet sommaire a été réalisé afin de préciser les coûts estimatifs des projets qui se décomposent de la sorte :

	Effacement réseaux électriques	Génie civil réseaux téléphoniques	Génie civil d'éclairage public
Coût total (€ TTC)	96 610,64 €	26 509,09 €	4 207,38 €
<b>Part communale</b>	<b>0 €</b>	<b>26 509,09 €</b>	<b>4 207,38 €</b>

Le conseil Municipal décide à l'unanimité des présents, d'approuver cet avant-projet sommaire et la participation communale, autorise monsieur le maire ou son adjoint à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

### **4) Augmentation du temps de travail d'un adjoint technique**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il convient de prévoir du temps de ménage pour effectuer l'entretien de la nouvelle mairie déléguée de Saint Aubin des Grois.

Considérant la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint technique permanent à temps non complet (3 heures hebdomadaires) pour effectuer l'entretien de ces locaux à hauteur de 2 heures mensuelles.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, décide :

- la suppression, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020, d'un emploi permanent à temps non complet à 3 heures hebdomadaires de l'emploi d'adjoint technique.
- la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet à 3,5 heures hebdomadaires (3heures 30 minutes hebdomadaires) de l'emploi d'adjoint technique.
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

### **5) Départ à la retraite d'un adjoint technique**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'agent communal qui effectue l'entretien de la salle des fêtes de Préaux part à la retraite le 31 mars 2020.

### **6) Tarification des salles communales pour les réunions électorales**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été sollicité par des candidats pour l'organisation de réunions publiques dans les différentes salles de réunions et salles des fêtes de Perche en Nocé dans le cadre des élections municipales 2020. Il convient de fixer la gratuité ou la contribution à raison de cette utilisation.

Monsieur le maire propose de mettre à disposition gratuitement ces différentes salles communales aux candidats.

Monsieur Pascal Pecchioli, directement intéressé par l'objet de cette délibération, s'est ensuite abstenu de voter.

Le conseil municipal décide d'appliquer la mise à disposition gratuite des différentes salles communales de Perche en Nocé dans le cadre de la campagne électorale pour les élections municipales 2020.

### **7) Groupement de commandes d'électricité proposé par le Te61**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la loi du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat, stipule que les clients non domestiques qui emploient plus de 10 agents ne seront plus éligibles aux tarifs réglementés de vente d'électricité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Les collectivités devront donc choisir un fournisseur d'électricité par le biais d'un marché public pour l'ensemble des contrats de fourniture d'électricité au tarif réglementé de vente.

Le Te61 (Territoire d'Énergie de l'Orne) propose aux collectivités de bénéficier de son expérience pour répondre aux nouvelles obligations réglementaires en adhérant au groupement de commandes d'énergies qu'il organise cette année. Ainsi, le Te61 est chargé de désigner, à travers un marché public, un fournisseur d'énergies pour les contrats de la commune et pour accompagner celle-ci lors de l'exécution du marché.

Renseignement pris auprès du Te61, le montant de la participation financière de la commune s'élève à 200 €/an (tarif fixé suivant le nombre de points de livraison sur la commune).

Le conseil municipal décide d'adhérer à ce groupement de commandes et autorise le maire ou le premier adjoint à signer tous documents relatifs à ce dossier.

#### **8) Mise à disposition d'agents techniques au SIRTOM du Perche Ornaïs**

Monsieur Verney indique, en tant que président du SIRTOM du Perche Ornaïs que deux agents techniques de Perche en Nocé sont intervenus une matinée à la maison de la déchetterie de Colonard pour effectuer des travaux de terrassement.

Le conseil municipal décide de facturer au SIRTOM la main d'œuvre ainsi que la location de la pelleteuse et autorise le maire à signer tous documents concernant ce dossier.

#### **9) Ajustement de la convention signée avec Orne Métropole pour l'aménagement d'un parking à Nocé**

Monsieur Planchenault rappelle à l'assemblée le projet de création d'un parking à côté du bâtiment Gorel à Nocé initialement estimé par Orne Métropole à 50 000 €, les honoraires de mission de maîtrise d'œuvre de ce dernier s'élevant à 2 750 €.

Orne métropole a transmis dernièrement un chiffrage plus précis des travaux qui s'élève à 109 000 € soit plus du double de l'estimation initiale. D'autre part, la demande de subvention DETR a été faite sur la base de l'estimation initiale.

La convention de mission de maîtrise d'œuvre signée avec Orne Métropole a donc été dénoncée, leur mission est terminée et la facturation des prestations réalisées leur a été demandée.

Le conseil municipal donne un avis favorable à cet ajustement.

#### **10) Questions orales :**

- Résultat de la commission d'ouverture des plis réunie ce jour pour effectuer le choix des entreprises dans le cadre du marché de création d'un assainissement collectif à Saint Jean de la Forêt :

Les trois entreprises suivantes ont été retenues :

- Réseaux (lot 1) : TPL pour 194 894,80 €
- Station d'épuration (lot 2) : ERSE pour 90 920,90 €
- Contrôles externes (lot 3) : A3SN pour 5 564,50 €

⇒ soit 291 380,20 € de travaux (50 000 € de moins par rapport à l'estimation).

Les travaux seront réalisés en juin et juillet.

- Guy Verney annonce une augmentation du budget du SMIRTOM du Perche Ornaïs de 4 % en 2020 soit une augmentation de la facture des usagers d'environ 0,3 % par rapport à l'an dernier.
- Madame Massola présente la manifestation Rando 61 qui aura lieu samedi 25 avril 2020 :
  - 7 circuits,
  - départs de Préaux, de Berd'huis, Saint Aubin, déjeuner à Saint Aubin puis retour par Saint Jean de la Forêt, Courthioust dans les chemins ouverts dernièrement,
  - boucle patrimoniale sur Nocé, Courboyer pour les enfants.

Prochaine séance du conseil municipal : mercredi 26 février à 18 H à la salle des fêtes de Nocé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H.

Le Maire,

Pascal PECCHIOLI

